



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 19 Décembre 2024

Résolution de M. Mountazar Jaffar du 12 juin 2024 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar et consorts : « Les animateurs trices sous l'eau à la Bourdo »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 juin 2024, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar et consorts « Les animateurs trices sous l'eau à la Bourdo », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Mountazar Jaffar :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder, au plus vite, aux travaux nécessaires à l'arrêt des fuites d'eau dans le centre socioculturel de la Bourdonnette ».

Réponse de la Municipalité

Le centre socioculturel fait partie de l'ensemble d'immeubles locatifs dit « La Bourdonnette » construit entre 1966 et 1973, soit il y a plus de 50 ans.

Sa façade principale est orientée au sud, tandis que la face nord est entièrement enterrée sur une profondeur de 7 à 8 mètres. Au-dessus se trouve le restaurant (Restaurant de la Bourdonnette) avec sa terrasse. Les infiltrations d'eau proviennent principalement de la partie enterrée et du dessus, rendant les interventions complexes et coûteuses. Ces interventions ont néanmoins toujours été effectuées rapidement et avec diligence.

Le 3 octobre 2023, le Conseil communal a adopté le Préavis N° 2023/37 intitulé « Programme d'entretien, d'importants travaux de remise en état, d'amélioration des performances énergétiques, diverses mises en conformité en matière d'accessibilité universelle, de sécurité incendie, de garde-corps et d'infrastructures de divers bâtiments du patrimoine administratif - Crédit-cadre 6^e étape (2023-2028) » avec un budget alloué à hauteur de CHF 32'402'000.-.

Dans le cadre de ce préavis, au point 7.4, sont prévus l'assainissement de l'enveloppe, l'amélioration acoustique et la mise à niveau des installations techniques pour un coût estimé à CHF 2'840'000.-. Ces travaux comprenant également des travaux d'étanchéité des soubassements et les sous-œuvre du Centre socio-culturel de la Bourdonnette.

La planification des travaux s'avère complexe, car une partie ou l'entier du bâtiment aurait dû être inoccupé pendant la durée des travaux d'étanchéité, ainsi que ceux mentionnés précédemment. Toutefois, après deux visites techniques, il a été confirmé que les travaux pourront se faire tout en maintenant l'exploitation du centre, grâce à une planification par étapes ainsi qu'une coordination fine avec le Centre socio-culturel. Cette organisation pourrait inclure, par exemple, la prolongation de la fermeture estivale du centre.

Cependant, ces travaux entraîneront probablement des conséquences sur l'exploitation du centre. En prévision, les anciens locaux de « TV Bourdonnette » pourront être mis à disposition du Centre socioculturel pour assurer une continuité d'activité.

Selon le calendrier d'intention, également voté par le Conseil communal (annexe 1 du Préavis N° 2023/37), il est prévu d'entreprendre les études en 2025, pour un démarrage des travaux en 2026. Au vu de l'ampleur des travaux et l'octroi récent de la note *2* au recensement architectural de l'ensemble du quartier de la Bourdonnette, une réflexion globale entre la Ville et le Canton va être entreprise.

La valeur estimée des travaux, soumise au droit des marchés publics, nécessitait initialement un appel d'offre pour la recherche d'un mandataire architecte, prévu à l'automne 2024. Finalement, ces prestations d'architecte seront réalisées à l'interne par la Ville. Dès lors, le calendrier prévisionnel est maintenu, et le projet de rénovation du Centre socio-culturel pourra être réalisé conformément aux échéances prévues.

Une séance a été organisée le 9 décembre 2024 avec la fondation pour l'animation socio-culturelle Lausannoise, le Centre socio-culturel ainsi que la fondation lausannoise pour la construction de logements pour discuter de ces éléments. Il a été convenu que des contacts réguliers seront maintenus pour préparer au mieux les travaux et d'envisager, si nécessaire, le déplacement temporaire de certaines activités, avec un soutien actif de la Ville pour la recherche de locaux adaptés.

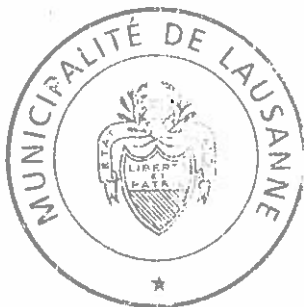
Par ailleurs, une séance publique avec la population a eu lieu le 10 décembre 2024. Plusieurs thèmes ont été abordés dont celui desdits travaux.

Enfin, si de nouvelles infiltrations d'eau devaient se produire avant le début des travaux, il va de soi que des interventions seront effectuées rapidement et avec diligence pour y remédier, comme cela a été fait jusqu'ici.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

